



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Le vingt et sept mai deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 22 mai 2021).

Étaient présents : Mmes Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Sophie SGRO ;
MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Anthony CARBONNIER, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA, Vincent TILLEMENT, Thierry WILHEM.

Étaient absents excusés : Mr Mickaël STAAT (procuration à Mr Anthony CARBONNIER) ;
Mme GILLARD Martine (arrivée au point 4)

Mme JOFFROY Séverine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT et à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R 2121-9,
Vu les articles 17 et 32 du Règlement Intérieur,

- Approuve, à l'unanimité, sans observations, dans ses formes et sa rédaction le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 15 avril 2021.

- Et procède à la signature du registre.

1 – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25 juin 2020 par laquelle il avait pris la décision de céder les lots N°1 et 3 des quatre (4) parcelles viabilisées situées dans le lotissement « Les Champs Dorés » en section 9 d'une contenance totale de 3 426 m² desservie à partir de la rue des Rouaux.

Ces parcelles sont classées en zone UB du PLU.

Lot N°	Surface en m ²	Parcelle cadastrale	Prix de vente	Acheteurs
1	687	9/638	145 000€ TTC	M. et Mme Ayhan AVCI
2	1 006	9/639		
3	832	9/640	153 920€ TTC	M. et Mme Bilgehan KALKAN
4	901	9/641		

La Commission avait décidé de ne pas retenir les offres reçues pour les parcelles 2 et 4.

Or, Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 7 mai 2021 un courrier de M. et Mme Alexandre WIRTZ dans lequel ils manifestent leur intérêt pour l'acquisition d'une de ces deux parcelles au prix de 187 000,00€.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération de cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

1° Décide :

La cession de la parcelle 9/639 (lot N°2) d'une contenance de 1 006 ares à M. et Mme Alexandre WIRTZ au prix de 187 000,00 € ;

2° Précise

- Le montant de la caution de voirie afin de répondre aux éventuelles réparations des dégâts ou dommages qui pourraient être causés à la voirie et/ou aux ouvrages publics dont dépend le terrain est fixé à 1 500€. Cette somme sera versée à la signature de l'acte de vente et restituée à la fin de chantier si aucun dégât n'a été constaté.
- Que l'acquéreur supportera l'ensemble des frais afférents à cette cession en ce compris les frais d'arpentage ;

3° Autorise

Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des actes nécessaires à la concrétisation de cette cession sous seing privé chez un notaire.

2 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- de valider le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2021 (création d'un poste agent administratif et un poste d'ATSEM)

3 – FINANCES – Demande d'occupation temporaire du domaine public communal

Afin de soutenir les commerces et restaurants locaux dont l'activité est impactée par la crise de la COVID19, Monsieur le Maire propose d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour les mois de mai et juin 2021, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public. Cette exonération concernera notamment les terrasses, les chevalets et les commerçants ambulants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour les mois de mai et juin 2021, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public.

4 – FINANCES – Demande de participation au Fonds d'aide aux jeunes

Le conseil municipal décide de ne pas contribuer en sus de Metz Métropole.

5 – FINANCES – Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** à 15 voix pour, 2 abstentions : Mr BERTRAND et Mr LAURENT s'abstenant au vu de ses liens avec l'association, et 1 voix contre Mr KURTZMANN, d'octroyer la somme de 150€ à l'association Française des premiers répondants ;
- **DÉCIDE** à l'unanimité des voix, de conserver sa ligne de conduite et ne pas verser de subvention à l'association des chiens guide de l'Est ainsi qu'à l'amicale des amis de la croix de Lorraine
- **DÉCIDE** à 17 voix pour et 1 abstention, Mr WILHELM au vu de ses liens avec l'association, d'octroyer une subvention de 4000€ à l'AS Peltre